

Pour la commune de Muret

Roques, jeudi 17 avril 2025,

Affaire suivie par Florian MASSET  
Service Gestion et valorisation des déchets  
Tél 05.34.46.30.50 / Fax 05.34.46.30.51  
V/Réf. :  
Courrier 2025/

Objet : Avis PC 031 395 24 M0087 - Unité de Mâchefers au Boulevard du Grand Castaing à Muret

Madame, Monsieur

Vous sollicitez l'avis du service de gestion et de valorisation des déchets du Muretain Agglo concernant le dispositif de collecte des déchets assimilés prévu dans le cadre du projet de création d'un unité de maturation des mâchefers d'incinération au boulevard du Grand Castaing à Muret.

A la lecture des éléments du projet référencé ci-dessus, il apparaît qu'aucun dispositif de collecte des déchets assimilés n'est prévu. Il faut alors considérer que l'établissement ne prévoit pas de recourir au Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) du Muretain Agglo pour la gestion de ces déchets assimilés. J'émet donc un avis favorable au projet.

Veillez trouver néanmoins les prescriptions techniques et les modalités de collecte des déchets assimilés dans le cas où l'établissement souhaiterait toutefois faire appel au SPGD pour les déchets assimilés.

Les professionnels sont responsables au regard de la réglementation de l'élimination de leurs déchets d'activité. Ainsi, ils doivent donc prendre toutes les dispositions pour faire évacuer leurs déchets d'activité en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les déchets d'activités sont collectés s'ils peuvent être considérés comme des « Déchets Non Ménagers Assimilables aux Ordures Ménagères » c'est à dire qu'ils peuvent être traités sans sujétions techniques particulières et dans la limite de 1540 litres hebdomadaire et par producteur.

## **1- Présentation des déchets assimilés à la collecte**

Dans l'hypothèse d'une collecte par le SPGD, la collecte des déchets assimilés et recyclables se fera en bacs mis à disposition de l'établissement par le Muretain Agglo.

Les bacs devront être présentés sur la voie publique au droit de l'établissement et du boulevard du grand Castaing.

A l'issue de chaque collecte, les bacs devront être remisés au sein de l'établissement. Les bacs ne doivent pas rester à demeure sur l'aire de présentation ou sur l'espace public.

En aucun cas, les agents du Muretain Agglo n'ont à pénétrer dans l'enceinte privée du projet, et ce quel que soit le dispositif mis à leur disposition : clé, portail automatique, code, etc.

## **2- Collecte**

Actuellement sur ce secteur de Muret, les jours de collecte sont les suivants :

- *Les ordures ménagères résiduelles sont collectées 2 fois par semaine, les lundis et jeudis*
- *Les déchets d'emballages plastiques et métalliques sont collectés 1 fois par semaine, les mercredis*
- *Les déchets de papiers et de cartons seront prochainement collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) au moyen de bornes bleues situées sur la commune*
- *Les déchets d'emballages en verre sont collectés en PAV au moyen de bornes vertes situées sur la commune*

La benne à ordures qui collecte doit pouvoir accéder aux points de collecte sans manœuvre ni entrave (véhicule mal stationné, candélabre, arbre, etc.). Il faut compter 9.90 m de long pour 2.50 m de large et 3.50 m de hauteur avec un rayon de braquage de 11 m (hors tout).

## **3- Dotation pour le flux des ordures résiduelles assimilées**

Pour ce flux, la dotation se fera en fonction de l'activité exercée et du nombre de personne sur site, dans la limite de notre règlement de collecte qui prévoit l'équivalent de 1540 litres par semaine pour les locaux professionnels.

## **4- Dotation pour la collecte des déchets recyclables**

Pour ce flux, la dotation se fera en fonction de l'activité exercée et de quantité compatible avec les capacités de collecte du service et des obligations réglementaires du producteur. La dotation sera d'un bac 770 L maximum.

Merci de prendre en compte ces remarques.

Le service de Gestion et de Valorisation des déchets du Muretain Agglo se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 05.34.46.30.50.

Le directeur d'exploitation du service de gestion  
et de valorisation des déchets

P/O - le technicien - Florian CASSET



Rémi RAMOND

